l'inscription, car je ne crois guère à l'existence de Yu le Grand, mais le monument actuel peut n'être que la reproduction d'un ou de plusieurs autres plus anciens; nous ne manquons pas d'exemples semblables en Chine, par exemple celui du Rocher Rouge, au Yun Nan, dont l'inscription

a été refaite à différentes époques.

Mais revenons à Yao et à Chouen; ce dernier nommé Chouen. d'abord ministre de l'Instruction publique, puis premier ministre, avait épousé les deux filles de l'Empereur, Ngo Houang et Niu Ying. En 2285, Chouen était chargé du gouvernement, et le premier jour de la première lune, il se rendit dans la Salle des Ancêtres (Wen Tsou) pour y accomplir les rites et il offrit un grand sacrifice à Chang Ti, l'Etre Suprême. L'année suivante, il divisa les Grands en cinq classes; il parcourut l'Empire qu'il divisa en douze provinces: Ki, Yen, T'sing, Siu, King, Yang, Yu, Leang, Young, Yeou, Ping (ces deux-ci formées avec des parties de la province de Ki) et Ying (créée aux dépens de la province de T'sing), et il leur donna pour gardiens les génies tutélaires de douze montagnes.

Les cinq supplices consistaient à marquer le visage avec un fer rouge, à couper le nez ou les pieds, dans la castration ou dans la peine de mort; ils furent adoucis par Chouen et remplacés par l'exil, la cangue, la bastonnade et la confiscation des biens et l'on put se racheter par de l'argent des peines corporelles; toutefois les récidivistes étaient passibles

de la peine de mort.

« Chouen relégua le ministre des Travaux publics dans l'île ou la province de You, confina Houan Teou sur le mont Tch'oung, relégua et tint en prison le prince de San Miao (Wou Tch'ang, Yo Tcheou, Kieou Kiang et partie de Ngan Houei), dans le pays de San Wei (Ngan Si, Kan Sou) relégua Kouen et le tint dans les fers sur le mont Yu. Il infligea ces quatre châtiments, et tout l'Empire eut confiance en sa justice ». (Chou King, I, II, 12.) 1

Cependant Yao mourut (2258) agé de cent quinze ans dans la quatre-vingt dix-neuvième année de son règne,

<sup>1.</sup> Voir supra, p. 80.